

LE BABY-FOOT UNE ACTIVITÉ ADAPTÉE !

Qu'est ce que la FFFT ?

Installée à Nantes (Loire-Atlantique), la Fédération Française de Football de Table représente le baby-foot au niveau national en coordonnant et en rassemblant toutes les associations qui organisent la pratique du football de table en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.

Football de table et baby-foot : la même chose ?

Après les progrès techniques, l'enthousiasme et le professionnalisme des joueurs, le baby-foot peut se pratiquer à un niveau sportif. On parle alors de football de table, comme on parle de tennis de table au lieu de ping-pong. N'importe quel joueur peut ainsi passer du baby au football de table pour découvrir les joies et les satisfactions que procure la maîtrise des joueurs en aluminium.



Pourquoi proposer le baby-foot ?

- Une activité adaptée aux personnes en fauteuil
- Découverte d'un autre loisir
- Convivialité, mixité sociale et esprit d'équipe
- Apprentissage du respect des règles

Des tables adaptées :

En 2008, la Fédération Internationale de Football de Table (ITSF) a imposé des critères de fabrication des tables de compétition aux fabricants de tables pour les joueurs en fauteuil. Actuellement, il existe trois tables de baby-foot, une française (Bonzini) et deux italiennes (Roberto Sport et Garlando) adaptées à la pratique des personnes en fauteuil en roulant.

Les pieds excentrés de ces tables permettent aux joueurs de passer leurs jambes dessous sans risque de se blesser. De plus sur certains modèles, les bords de table sont remplacés par du plexiglas afin d'améliorer la visibilité de la balle.

Comment faire ?

Vous pouvez créer votre club type association loi 1901 (voir le document « créez votre club ») ou vous pouvez également devenir une section du club local tout en gardant votre autonomie. Dans tous les cas la démarche est simple, n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.



Les équipements

Pour les structures qui ne possèdent pas de baby-foot (quel que soit le modèle ou la marque), la FFFT et ses partenaires peuvent vous aider dans vos démarches et bénéficier ainsi de tarifs préférentiels, de même pour les balles, le petit équipement, l'entretien du matériel, les conseils sur la pratique...

Licences et affiliation :

La licence «baby-foot loisirs» coûte **5 euros** par an et permet aux joueurs de pratiquer le baby-foot au niveau du loisir. Quant à la licence «baby-foot compétition», elle coûte **30 euros** par an et permet de participer à l'ensemble des tournois.

Votre structure a également la possibilité de vous affilier à la FFFT pour 50 euros l'année, la première année étant **gratuite**. Notons que pour pouvoir vous affilier, il vous faut au minimum 8 licences.



Le baby-foot au quotidien :

Il vous suffit d'organiser des séances d'entraînements une à deux fois par semaine. Une personne de la FFFT ou du club local de baby-foot pourra également se déplacer pour faire de l'initiation-découverte.

La FFFT vous accompagne dans votre démarche et vous apporte :

- Un soutien administratif pour vous aider dans la création
- Un règlement simplifié à votre disposition
- Des affiches pour l'organisation de vos tournois
- Une visibilité sur le site de la FFFT

Pour plus de renseignements, contactez la FFFT !



Fédération Française de Football de Table
27, rue Adolphe Moitié - 44000 Nantes
Tél. : 02 40 20 52 38 - Fax : 02 40 20 44 59
E-Mail : ffft@francebabyfoot.com

www.francebabyfoot.com